



## SCP 149.04 SECTEUR COMMERCE DU METAL

### SALAIRES 01/02/2022

Au 1er février 2022, les salaires barémiques et effectifs sont augmentés de 5,15 % (indexation).

CATEGORIES	Tension	37,5h/sem.	38h/sem.	39h/sem. (*)	40h/sem. (*)	
A.1.	Manœuvre	100	14.17	14.03	13.71	13.42
A.2.	Manœuvre (10 ans. d'anc. dans l'entreprise)	105	14.88	14.73	14.40	14.09
B.	Spécialisé	112,5	15.94	15.78	15.42	15.10
C.	Qualifié	125	17.71	17.54	17.14	16.78
D.	Hautement qualifié	132	18.70	18.52	18.10	17.71
E.	Qualifié hors catégorie	140	19.84	19.64	19.19	18.79

- 40 h./sem. et 39 h./sem. uniquement possible moyennant des jours de compensation;
- 38 h./sem. uniquement dans les entreprises de -10 travailleurs;
- Au 01.01.1986, généralisation 37 ½ h./sem. dans les entreprises de +10 travailleurs.

1. Salaires horaires minima fixés par CCT.

2. Arrondissements:

- ...,0001 jusqu'à ...,0049 = eurocent inférieur;
- ...,0050 et plus = eurocent supérieur.

3. Mention obligatoire de la catégorie professionnelle sur la fiche de paie.